



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **10 décembre 2018**

Délibération n° 2018-3214

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Eaux pluviales - Réaménagement des bassins eaux pluviales de l'est lyonnais - Diagnostic et mise en conformité - Individualisation totale de l'autorisation de programme**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Colin

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 20 novembre 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 12 décembre 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, M. Jacquet, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mmes Balas, Basdereff, Beauteemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Hugué, Mme Iehl, M. Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyard, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Barral (pouvoir à M. Crimier), Bernard (pouvoir à M. Sannino), Chabrier (pouvoir à Mme Belaziz), Barret (pouvoir à M. Cohen), Mme Berra (pouvoir à Mme Nachury), MM. Denis (pouvoir à Mme Frier), Jeandin (pouvoir à M. Vincent), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Passi.

Conseil du 10 décembre 2018**Délibération n° 2018-3214**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Eaux pluviales - Réaménagement des bassins eaux pluviales de l'est lyonnais - Diagnostic et mise en conformité - Individualisation totale de l'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 novembre 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Ce projet fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par le Conseil de la Métropole le 6 juillet 2015.

I - Contexte

Les bassins d'eaux pluviales sont des ouvrages qui permettent la gestion des eaux pluviales. Ils limitent les risques d'inondations et réduisent les risques de pollution vers le milieu naturel (nappe, cours d'eau).

La Métropole de Lyon possède plus de 250 ouvrages de ce type. Ce nombre est en constante augmentation depuis les années 1970 (construction de nouveaux ouvrages, intégration d'ouvrages existants au patrimoine, etc.).

Sur l'est lyonnais, plus de 120 bassins sont recensés. Plusieurs ouvrages sont vieillissants, voire dégradés. Des problèmes d'étanchéité, des dysfonctionnements sur les ouvrages de régulation des débits et de dépollution apparaissent.

Or, ces ouvrages sont situés à proximité de la nappe de l'est lyonnais, qui constitue une ressource importante en eau potable de la Métropole. Une réhabilitation des ouvrages dégradés est donc nécessaire afin de répondre aux forts enjeux environnementaux et sanitaires.

Par ailleurs, ces bassins sont soumis à la réglementation relative à la loi sur l'eau. Tout changement dans le fonctionnement ou la taille du bassin versant collecté doit être signalé aux services de l'État. Pour certains, l'autorisation préfectorale d'exploiter arrive à échéance. Le présent projet intègre donc la mise en conformité réglementaire des bassins concernés afin de répondre aux obligations légales.

II - Description du projet

Les objectifs du projet sont les suivants : d'une part, la réhabilitation des bassins d'eaux pluviales avec la reprise de l'étanchéité, des organes de régulation de débits, de dépollution, l'amélioration de l'accessibilité, la sécurisation des ouvrages, la gestion des espèces invasives, et d'autre part la mise en conformité réglementaire des ouvrages.

Pour cela, il est prévu en 2018, la réalisation d'un bilan sur les besoins en plans de récolement, des mises en conformité réglementaires et le lancement du marché sur les travaux des bassins d'eaux pluviales. En 2019, il est envisagé la notification du marché public, la réalisation des plans de récolement, la réalisation des études diagnostiques, la rédaction des dossiers réglementaires, et la phase des 1^{ers} travaux qui se poursuivront en 2020.

III - Coût du projet

S'agissant de gestion des eaux pluviales, le coût total du projet, affecté au budget principal, s'élève à 830 000 € TTC.

Les frais de fonctionnement de l'ouvrage seront à la charge du service exploitation de la direction adjointe de l'eau ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve le projet de réaménagement des bassins d'eaux pluviales de l'est lyonnais et leur mise en conformité.

2° - Autorise monsieur le Président à engager toute procédure règlementaire nécessaire à l'instruction du dossier.

3° - Décide l'individualisation totale de l'autorisation de programme P21 - Eaux pluviales et ruissellement pour un montant de 830 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 240 000 € TTC en 2019,

- 590 000 € TTC en 2020,

sur l'opération n° 0P21O2200.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 12 décembre 2018.